

## Notice relative à la préparation à l'épreuve écrite du concours interne d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

\* \* \* \* \*

### Session 2013

**N° de session : PP 320 266 571**

#### **PUBLIC CONCERNE PAR LA PREPARATION**

Cette préparation s'adresse aux agents de la filière administrative du ministère de l'intérieur qui à la date de clôture des inscriptions :

- justifient de 4 années au moins de services publics, y compris le service nationale ou les services militaires. Ne sont pas prises en compte les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique .
- Se trouvent en position d'activité, de détachement ou en congé parental.

Les candidats qui souhaitent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté et connaître les modalités d'organisation du concours sont invités à prendre connaissance des informations mises en ligne sur les sites des IRA ou sur celui du ministère de la fonction publique, en allant sur le site suivant : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr).

#### **OBJECTIF DE LA PREPARATION**

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité qui consiste :

- en la rédaction à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées .
- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages  
(Durée : quatre heures ; coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions)

#### **DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE**

Cette préparation consistera en la réalisation de 4 exercices d'entraînement à l'épreuve d'admissibilité selon un calendrier qui sera transmis ultérieurement.

#### **DEVOIRS DU PREPARANT**

Les candidats inscrits à cette préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- Renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- Effectuer un minimum de 75% des devoirs proposés au cours de la préparation. **A défaut, toute réinscription pour la prochaine session ou une autre préparation ne sera pas prise en compte.**

## INSCRIPTION A LA PREPARATION

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- le formulaire de demande de préinscription complété (dactylographié) par le candidat et signé par le supérieur hiérarchique et l'animateur de formation ; - une lettre de motivation **manuscrite** de deux pages maximum ; - un curriculum vitae détaillé.

Ce dossier devra être adressé par l'animateur ou le correspondant de formation, à la section promotion professionnelle au plus tard, **le 17 juillet 2013 délai de rigueur**, soit scanné (de préférence), à [gestionnaire1-prompro@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire1-prompro@interieur.gouv.fr) ou par télécopie au **01.60.37.12.38**.

Les candidats du périmètre « police » doivent retourner leur candidature uniquement à la DFPATS. ([drcpn-sdfdc-df-dfpats@interieur.gouv.fr](mailto:drcpn-sdfdc-df-dfpats@interieur.gouv.fr))

## FINANCEMENT

Les frais pédagogiques de la préparation sont pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Toutefois, la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par an et par apprenant.

## OBSERVATIONS

L'attention des candidats est appelée sur le fait que la réussite au concours implique une scolarité de 12 mois au sein de l'un des cinq instituts régionaux d'administration : Bastia, Lille, Lyon, Metz, ou Nantes. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de consulter les sites internet de ces instituts.

Par ailleurs, l'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours. Il appartient à chacun, le moment venu, de s'y inscrire en consultant les conditions d'inscription sur le site de la DGAFP ou de l'IRA pour lequel le candidat a postulé.

Les candidats admissibles bénéficieront d'une préparation à l'épreuve orale d'admission. Cette préparation sera organisée au Centre national de formation à Lognes.